

Mobilité dans le cadre d'un projet de Recherche à l'international

Excellence WORLD DESCRIPTIF

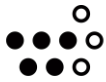
Dans un contexte de mobilité et de mondialisation accrues, ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI) en 2008.

En appui aux pôles de compétitivité déterminés par le Plan Marshall 4.0 initié par la Wallonie, il permet l'envoi de diplômé(e)s universitaires et chercheurs/euses au sein d'institutions étrangères renommées à travers le monde.

Ce dispositif est ouvert aux universités, hautes écoles et aux chercheurs relevant de l'enseignement artistique.

Notre soutien	1
Votre projet	2
Les conditions	3
Les subventions et assurances	5
Votre demande	6
Notre décision	7
Et si le soutien vous est accordé ?	8
Contact	9





Notre soutien

• Quel est le soutien?

Wallonie Bruxelles International (WBI) soutient:

- les diplômé(e)s de niveau master 120 crédits d'un établissement d'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles désirant effectuer un programme doctoral dans un cadre universitaire à l'étranger;
- les chercheurs/euses possédant le titre de docteur d'un établissement d'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles désirant effectuer un programme postdoctoral dans un cadre universitaire à l'étranger;
- les candidat(e)s diplômé(e)s d'une université étrangère pour autant qu'une affiliation (càd actuellement actif) au sein d'une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit prouvée.

Le soutien consiste à disposer d'une bourse mensuelle et **non d'un salaire** pour la durée du programme de recherche. Les frais de voyage aller-retour sont également pris en charge.

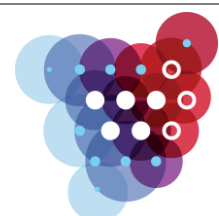
1

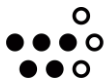
• Quels sont les objectifs du soutien?

Ce soutien vise à encourager le développement de la recherche en Wallonie dans les thématiques des différents pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0. Les domaines privilégiés sont les suivants:

- Transport et logistique;
- Génie mécanique;
- Sciences du vivant;
- Agro-industrie;
- Aéronautique-spatial;
- Technologies environnementales.

Les Pôles de compétitivité regroupant des entreprises autour d'un domaine économique porteur constituent un atout économique majeur pour le développement de la Wallonie, concrétisé par la création de synergies autour d'un projet économique innovant stimulé par les entreprises, les centres de formation ou de recherche-innovation.





Tout autre domaine sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

Si votre programme ne s'intègre pas dans le cadre d'un pôle de compétitivité du Plan Marshall 4.0, vous serez amené à commenter l'impact sociétal éventuel de votre projet pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous invitons vivement à consulter le site <https://www.awex-export.be/fr/plus-d-infos/actualites/l-awex-et-les-roles-de-competitivite-15-ans-au-service-des-entreprises-wallonnes#qui> afin de prendre connaissance de l'activité de chaque pôle et de vérifier si votre projet de recherche pourrait s'apparenter à l'un d'entre eux.

- **Quelles sont les plus-values du soutien?**

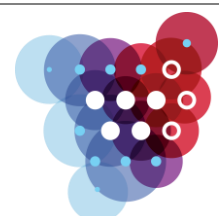
- Encourager le réseautage entre des institutions de la recherche;
- Capturer une expertise inexistante en Wallonie afin de la restituer ensuite;
- Proposer une expertise existante en Wallonie;
- Soutenir le développement de la recherche et de l'innovation.

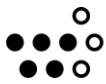
Votre projet

1. Types de bourses

- Bourses de **longue durée** de niveau doctoral (minimum 1 an, renouvelable 3 fois);
- Bourses de **longue durée** de niveau ou postdoctoral (minimum 1 an, renouvelable 1 fois);
- Bourses de **courte durée** (1 à 3 mois, renouvelables pour autant que le délai de 3 années soit respecté entre deux séjours).

ATTENTION, dans le cadre des bourses en co-tutelle, si le boursier est un doctorant financé par le F.R.S.-FNRS, l'allocation de mobilité versée par WBI sera suspendue lors du retour sur le territoire belge. Les Lauréates et lauréats des bourses d'excellence qui sont ou deviennent par ailleurs titulaires d'une bourse ou un mandat F.R.S.-FNRS (de niveau doctoral ou post-doctoral) devront dans tous les cas immédiatement en informer l'administration du F.R.S.-FNRS.





2. Pays de destination

Votre projet de recherche pourra s'effectuer dans le monde entier

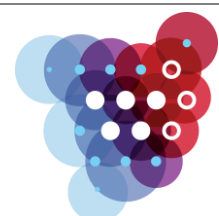


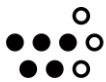
Les conditions

1. Conditions de recevabilité

- **A quelles conditions doit répondre le bénéficiaire?**

- un maximum de trois tentatives de candidature sera autorisé pour chaque candidat(e);
- en ce qui concerne les bourses dans le cadre d'un doctorat, les projets réalisés en co-tutelle entre l'institution d'origine et l'institution d'accueil seront privilégiés, même si cela ne constitue pas une condition nécessaire à l'introduction du dossier;
- pour les titulaires d'un doctorat, une période maximale de 5 ans est fixée entre l'obtention du diplôme de doctorat et l'introduction d'une candidature à une bourse Excellence. Ce délai est augmenté de quinze mois par accouchement et de douze mois par naissance pour les pères biologiques et pour les candidates et candidats adoptants ainsi que de douze mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs





enfants en tant que parente ou parent d'accueil ¹ dans le cadre d'un placement de longue durée;

- en cas de nouvelle introduction d'une candidature, il y a lieu de justifier les modifications apportées par rapport à la candidature précédente;
- en ce qui concerne les bourses de longue durée, chaque candidat pourra bénéficier au maximum d'une bourse (éventuellement assortie de renouvellements) dans le cadre de son doctorat, et au maximum d'une bourse (éventuellement assortie d'un renouvellement) dans le cadre de son post-doctorat;
- une bourse de longue durée et de courte durée peuvent être cumulables, de même que plusieurs bourses de courte durée, tant que la limite des trois tentatives de candidature est respectée et pour autant que le délai de 3 années soit respecté entre deux séjours;
- les dossiers incomplets, remis hors délai ou ne répondant pas aux critères de recevabilité, seront jugés irrecevables.

Toute demande de renseignements et/ou dépôt de candidature doivent être adressé(s) à:
bourses@wbi.be

2. Description de votre projet

- **Comment devra se présenter la description de votre projet?**

Votre projet doit être rédigé en **4 pages au maximum**, assorti d'une bibliographie de références (1 page max. qui s'additionne donc aux 4 pages dédiées au projet) classées par ordre d'apparition dans le texte. Des graphes et tableaux peuvent être ajoutés (2 pages max).

ATTENTION, le dossier complet (hors lettres de recommandations) devra être transmis par les candidats en **un seul et unique PDF**.

3. Critères de sélection

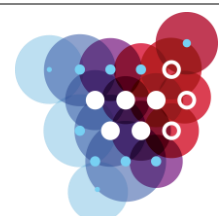
- **Comment êtes-vous évalué?**

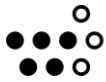
WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques et institutionnels concernés par le programme.

Le jury est composé de membres:

- du Fonds de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS;

¹ Désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse).





- de la Direction générale opérationnelle « Economie, emploi et recherche » du Service public wallon (DGO6);
- de WBI.

Ceux-ci se basent, entre autres, sur les critères suivants pour établir leur sélection:

- domaine se rapportant aux pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0;
- lettres de recommandation annexées au formulaire;
- mentions académiques;
- intérêt du domaine de recherches pour nos universités, centres de recherches;
- publications scientifiques;
- valeur ajoutée de la mobilité envisagée;
- parcours professionnel.

Ces critères permettent d'établir un classement en trois catégories A-B-C. Seules les candidatures ayant obtenu la cote A par au moins l'un des membres du jury seront sélectionnables. Il est à noter que des sous-catégories (A- et A+) sont créées dans la catégorie A.

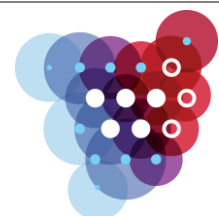
Les subventions et assurances

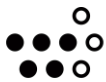
1. Subventions

- **Quelles subventions et quels montants?**

Subventions accordées aux chercheurs(euses) sous forme de:

- **Prise en charge par WBI** de vos frais de voyage internationaux en classe économique aller et retour, du domicile au lieu d'affectation sur base d'une simulation établie par WBI;
- **Prise en charge par WBI** d'une bourse mensuelle nette de 2.120 € → **ATTENTION:** cette bourse est octroyée à titre d'allocation de mobilité et **ne constitue aucunement un salaire;**
- **Prise en charge par WBI** des frais d'inscription éventuels dans le cadre d'une bourse doctorale pour un maximum de 835 € (**UNIQUEMENT sur base d'une demande** du lauréat communiquée **AVANT** que la subvention ne soit établie);
- **Prise en charge par WBI** de frais de formation éventuels dans le cadre d'une bourse post doctorale pour un maximum de 835 € (**UNIQUEMENT sur base d'une demande** du lauréat communiquée **AVANT** que la subvention ne soit établie);
- **Prise en charge par WBI** de frais d'assurance complémentaire en matière de soins de santé (**UNIQUEMENT** en ce qui concerne l'**Amérique du Nord, le Canada ou la Suisse**).





2. Modalités de paiement

En ce qui concerne la bourse:

→ Un versement mensuel sera effectué.

En ce qui concerne TOUS les autres frais:

→ Ceux-ci seront remboursés **UNIQUEMENT** sur base de la remise d'une déclaration de créance accompagnée des justificatifs concernés.

3. Assurances

- **Quelles assurances prises en charge par WBI?**
-

Pour les bourses de COURTE DUREE:

→ Assistance voyage à l'étranger: Frais médicaux + Rapatriement.

Pour les bourses de LONGUE DUREE:

→ Assistance voyage à l'étranger (boursier seul ou accompagné):
Frais médicaux + Rapatriement.

Votre demande

1. Procédure d'introduction de votre demande

- **A quelle date introduire votre demande?**
-

- **Pour les bourses de LONGUE durée:**

Au plus tard le **1^{er} février (UTC/GMT +1)** précédant l'année académique durant laquelle le séjour est souhaité → **départ au plus tard le 1^{er} octobre.**

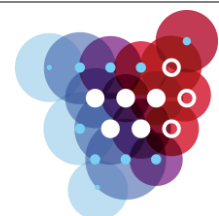
- **Pour les bourses de COURTE durée:**

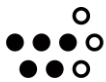
→ Au plus tard le **1^{er} octobre (UTC/GMT +2)** précédant les séjours prévus entre **mars et juillet**;

→ Au plus tard le **1^{er} avril (UTC/GMT +2)** précédant les séjours prévus entre **septembre et février.**

- **Comment devez-vous envoyer votre demande?**
-

Vous devez envoyer votre demande par **e-mail** au service des **Bourses internationales** à l'adresse suivante: bourses@wbi.be





Si vos **annexes** sont **trop volumineuses**, vous devez compléter votre demande avec un lien de partage en ligne (Google Drive, WeTransfer, Dropbox, etc.).

2. Dossier de demande

Votre dossier de demande doit **obligatoirement** contenir les documents suivants:

- **Formulaire de candidature;**
- **Annexe 1:** Déclaration de financements complémentaires;
- **Annexe 2:** Minimum 2 lettres de recommandation établies par le corps professoral d'une institution universitaire (belge ou étrangère) à même de juger la qualité scientifique de votre travail. Celles-ci doivent être envoyées par courrier électronique directement à WBI et ne peuvent pas vous être communiquées. **ATTENTION**, ces lettres de recommandation devront être rédigées sur le canevas imposé en annexe du formulaire de candidature;
- **Annexe 3:** Lettre d'invitation ou d'accord de l'université d'accueil et du promoteur encadrant la recherche. La mise en évidence du caractère gagnant-gagnant de la coopération sera évaluée positivement (pas de canevas). Il est à noter que la recherche de l'université d'accueil est une démarche qui vous incombe, WBI n'intervient pas dans ce processus;
- **Annexe 4:** Copie des diplômes (bachelier, master 120 crédits, doctorat le cas échéant);
- **Annexe 5:** Veuillez joindre un bref et récent curriculum vitae scientifique (**maximum 5 pages** mais tout CV d'une longueur inférieure est le bienvenu);
- **Annexe 6:** Vos publications le cas échéant (par ordre chronologique). Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI) doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications directement générée à partir de ce dépôt institutionnel.

3. Points d'attention

Votre **dossier** de candidature doit être **complet, signé et daté**.

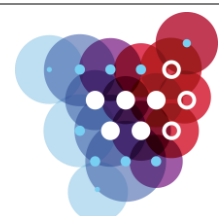
Tout dossier hors critères de recevabilité sera considéré inéligible. **Aucune suite n'y sera donnée.**

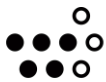
Notre décision

1. Modalités de la décision

La sélection se déroule en **5 ETAPES**:

1. Une vérification administrative de votre demande sur base des conditions de recevabilité;
2. Les dossiers jugés recevables sont transmis au jury de sélection pour analyse;
3. Le jury transmet son classement à WBI;





4. WBI analyse les résultats et répartit l'octroi des bourses en fonction des moyens budgétaires disponibles;
5. WBI communique les résultats aux candidats.

2. Personnes en charge de la sélection

Votre sélection est effectuée par un jury composé de membres:

- du Fonds de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS;
- de la Direction générale opérationnelle «Economie, emploi et recherche» du Service public wallon (DGO6);
- de WBI.

3. Communication de la décision

En principe, la décision intervient:

- **Pour les bourses de longue durée:** début juin;
- **Pour les bourses de courte durée:**
 - pour les séjours prévus entre mars et juillet: début janvier;
 - pour les séjours prévus entre septembre et février: début juillet.

4. Points d'attention

Une fois les résultats transmis par WBI, le candidat aura **7 jours «calendrier»** pour se prononcer quant à l'acceptation de la bourse afin de ne pas pénaliser les éventuels candidats suppléants.

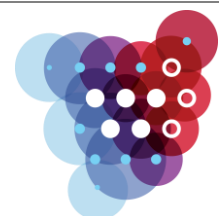
Et si le soutien vous est accordé ?

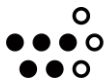
Un guide pratique du BOURSIER vous sera transmis si vous avez été sélectionné(e)

5. Comment allez-vous recevoir la subvention?

Une fois la sélection opérée par le jury compétent et la bourse acceptée par le candidat, WBI établit les attestations utiles ainsi que le projet de subvention.

Soyez très attentif.ve aux démarches éventuelles à accomplir concernant l'accès au territoire et au travail en fonction du pays de destination.





6. Quelles sont vos obligations?

- **Mentionner le soutien de WBI**

Tout document rendu public relatif à l'activité subventionnée doit porter la mention : «Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International» et le logo de WBI, (www.wbi.be/fr/logos).

- **Remettre des rapports périodiques ainsi qu'un rapport de fin de mission et votre fiche ALUMNI**

Des rapports périodiques ainsi qu'un rapport de fin de mission et une fiche ALUMNI seront exigés.

7. Quelle est la date finale pour rendre vos documents?

Toutes les dates **utiles et obligatoires** vous seront transmises si vous avez été sélectionné(e), via la transmission de votre arrêté de subvention ainsi que du guide pratique BOURSIER.

Contact

Wallonie-Bruxelles International
Service des bourses internationales



Place Saintelette, 2
B - 1080 Bruxelles



bourses@wbi.be

